

Nouveau-Brunswick



PROGRAMMES PARASCOLAIRES

Le Nouveau-Brunswick est en train de se donner les moyens de soutenir les changements à l'égard de la période après l'école, grâce à une approche de mobilisation des collectivités. Les Réseaux de Mieux-Être consistent en des collectivités et des régions du Nouveau-Brunswick partageant ressources, expertise et responsabilités afin d'améliorer le bien-être dans leur coin de pays. En mettant de l'avant l'effet relationnel et l'esprit de collaboration inhérents au développement de ce réseau, nous avons impliqué les dirigeants des collectivités et des diverses organisations en présentant un Forum des parties prenantes portant sur la période après l'école, à partir duquel une alliance d'organisations gouvernementales et non gouvernementales a été formée. Un Plan d'action, centré sur les 4 thèmes qui sont ressortis de ce Forum : l'accessibilité, l'abordabilité, la qualité et la communication/éducation a ainsi été créé. Notre province vise à offrir des occasions de qualité pour tous les enfants et les jeunes lors de la période après l'école, et qui concorderont avec tous les aspects de notre Stratégie provinciale du mieux-être (santé psychologique, saine alimentation, activité physique et vie sans tabac). Un certain nombre de programmes sont en place, notamment :

- Les programmes **Jeu actif** (5 et 6 ans) et **Enfants actifs** (7 ans et +) sont des extensions du programme Trousse pour jeunes actifs (0 à 5 ans) et visent à soutenir un bon développement du savoir-faire physique et à promouvoir le niveau d'activité physique quotidien approprié pour les enfants d'âge scolaire. Ces programmes sont offerts, entre autres, dans les écoles, les programmes de loisirs municipaux et les centres de la petite enfance. Ils ont été conçus pour que les adultes responsables puissent les utiliser efficacement et en toute sécurité, même s'ils ont peu, voire aucune expérience, grâce à des ressources non spécifiques à un sport en particulier et facilement accessibles.
- **Sistéma NB** est un programme parascolaire primé de musique d'harmonie qui favorise le changement social. Conçu pour combattre l'impact négatif de l'exclusion chez les enfants, ce programme contribue à créer chez les jeunes des habiletés musicales, l'estime de soi et des habiletés de socialisation, et ce, dans un milieu favorisant la santé. L'accent mis sur la musique est la « porte d'entrée » du programme et une fois engagés, les enfants sont désireux d'être plus actifs physiquement et de participer à d'autres aspects d'un mode de vie sain. On prévoit étendre ce programme, gratuit pour les participants, à 3 districts scolaires, soit 12 écoles, à l'échelle de la province à partir du mois de septembre 2011.
- **Le combo du lundi** est un programme parascolaire originaire d'une petite école communautaire francophone. Ce programme aide les enfants à expérimenter et à apprécier des comportements santé tout en se sentant branchés à leur collectivité et à leurs pairs. Ce programme populaire créé par la collectivité comprend des activités physiques, des activités artistiques, des collations santé et de nouvelles expériences culinaires par l'entremise de cours de cuisine.

POLITIQUES ET DIRECTIVES DE SOUTIEN AUX PROGRAMMES APRÈS L'ÉCOLE

Diverses politiques provinciales sont impliquées dans les activités après l'école en vertu de l'engagement des étudiants, dont notamment :

- **la politique 315, Parrainage et partenariats scolaires-communautaires**, qui établit les exigences en matière de parrainage et de partenariats entre les écoles et les organismes communautaires, les entreprises, les gouvernements et autres institutions d'enseignement;
- **la politique 513, Transport à destination et en provenance des lieux d'une activité parascolaire tenue ailleurs qu'à l'école**, qui établit les exigences pour le transport sécuritaire des étudiants à destination et en provenance des lieux d'une activité parascolaire;
- **la politique 407, Utilisation des écoles par la communauté**, qui vise à faciliter l'utilisation des installations scolaires par la communauté, lorsqu'elles ne servent pas à des activités scolaires, et à établir les normes à cet égard;
- **la politique 701, Politique pour la protection des élèves**, qui vise à protéger les élèves contre toute conduite non professionnelle de la part d'adultes, à faire en sorte que les adultes du système d'éducation public comprennent la responsabilité qu'ils assument en travaillant avec des enfants dans le système d'éducation public et à éliminer toute conduite non professionnelle au moyen de l'établissement de normes de comportements acceptables ainsi que par la prévention et l'intervention efficace;
- **la politique 703, Milieu propice à l'apprentissage et au travail**, qui fournit au ministère de l'Éducation, aux districts scolaires et aux écoles un cadre pour la création d'un milieu propice à l'apprentissage et au travail dans le système d'éducation public en donnant un aperçu du comportement attendu des élèves, en établissant des normes comportementales et disciplinaires et en définissant les responsabilités de tous les intervenants du système d'éducation.

En plus de ces politiques, un grand nombre des programmes disponibles pour soutenir les possibilités d'activités physiques pendant les heures après l'école possèdent des lignes directrices qui aident à encourager la qualité et la durabilité. Le **Programme de subventions – Communautés actives** insiste sur les partenariats multiples, le partage des ressources, les buts communs, l'augmentation du leadership, le traitement des barrières et l'évaluation globale. Les **Subventions pour le mieux-être dans les écoles** demandent la formation d'équipes d'action, composées d'employés, d'étudiants, de parents et de représentants des collectivités, qui utilisent une approche globale de la santé à l'école pour élaborer et présenter des plans d'action basés sur les données recueillies. **Allez-y NB** présente des programmes d'initiation aux sports pour les enfants et les jeunes et vise à réduire les barrières affectant les populations sous-représentées. Le modèle préconisé par le **Mouvement des écoles communautaires du NB**, utilisé dans 69 écoles de la province, ouvre la voie à une programmation au cours des heures après l'école, en entremêlant la collectivité avec le milieu scolaire et l'école avec le milieu communautaire.